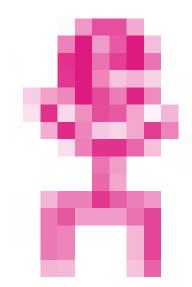
https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6476



Agir pour défendre l'enseignement de la technologie

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 2 février 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

Alors que le BO du 12 janvier présentait diverses circulaires impactant le collège, notamment le cycle 3, le ministère a annoncé par voie de presse la suppression de la technologie en Sixième. Cette annonce brutale a profondément choqué les professeur·es, sur le fond comme sur la forme.

Il n'est pas acceptable que l'objectif constant de supprimer des postes, ainsi que des dispositifs illusoires imposés d'en haut sans concertation, prennent le pas sur le pédagogique.

Aucun texte réglementaire ne permet pour l'heure la suppression de la technologie en Sixième. Votons contre un TRMD non réglementaire en Conseil d'administration et faisons nous entendre avec le dépôt de motions (voir ci-dessous). Le SNES-FSU appelle aussi à signer la <u>pétition des associations disciplinaires</u> de technologie et à <u>interpeller vos élu-es</u>.

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg

Modèle de motion technologie pour conseil d'administration

Copyright © SNES Dijon Page 2/2